

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-001 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à l'ensemble des Conseillers et est soumis au vote.

Aucune remarque n'étant formulée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

➤ **Valide le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-002 ACQUISITION PARCELLE YA34 – LA GAGNERIE DES CHAMPS
--

VU la demande de la propriétaire de la parcelle YA34 pour l'acquisition par la commune de cette parcelle

VU les caractéristiques de la parcelle YA34 :

- Superficie de 1 400 m²
- Classement en zone naturelle protégée Natura 2000 et ZNIEFF

VU la consultation de la SAFER pour l'estimation de la parcelle

VU la proposition d'acquisition au prix de 300 €

CONSIDERANT que cette proposition a été acceptée par la propriétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide l'acquisition de la parcelle YA34 au prix de 300 €**
- **Précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune**
- **Mandate le Maire pour contacter le notaire et signer l'acte de propriété et tout document afférent.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-003 CONVENTION AVEC LA FONDATION CLARA / SACPA POUR CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES CHATS LIBRES

Conformément à l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Maire peut faire procéder via une association de protection animale à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de procéder à leur identification et à leur stérilisation conformément à l'article L.212-10.

Les chats capturés sont identifiés au nom de la commune, stérilisés et ensuite relâchés sur leur lieu de capture initiale.

Des chats libres ont été signalés dans plusieurs secteurs de la commune, notamment Rue du Stade, La Brionnière, Le Souchet,...

Une convention est proposée avec la Fondation d'entreprise CLARA du groupe SACPA afin de mener ces opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide la campagne de capture**
- **Autorise le Maire à signer la convention avec la Fondation d'entreprise CLARA du groupe SACPA.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

**Délibération n°2025-11-004
CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES GREES N°1
AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE POUR LA PAROISSE**

VU l'implantation d'un tiers-lieu dans le local du 5 Rue Pierre Plaisance, local auparavant mis à disposition de la Paroisse pour tenir ses permanences ainsi que les réunions et RDV de préparation des cérémonies.

VU la nécessité de mettre un local à disposition de la Paroisse pour mener ses activités, Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition de la Paroisse la salle des Grées n°1 par le biais d'une convention d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Autorise le Maire à signer la convention avec l'Association Diocésaine pour la Paroisse Sainte Croix de Montfort.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

**Délibération n°2025-11-005
CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL 5 RUE PIERRE PLAISANCE
AVEC L'ASSOCIATION A LA CROSSAC'AISE**

VU la création d'un tiers-lieu dans le local du 5 Rue Pierre Plaisance

VU les activités de l'association « A la Crossac'Aise », notamment l'implantation d'un café associatif dénommé « Croazac Café » et l'organisation d'évènements à destination des Crossacais

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition de l'Association « à la Crossac'Aise » le local du 5 rue Pierre Plaisance par le biais d'une convention d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Autorise le Maire à signer la convention avec l'association « A la Crossac'Aise ».**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

**Délibération n°2025-11-006
VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux article R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, incendie bois et forêts, sismique, cyclone, tempête, canicule;...

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ (1 abstention),

➤ **Valide le Plan Communal de Sauvegarde.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-007

**CONTRAT DE MISSION WAI PROTECT AVEC LA SOCIETE GAÏA
DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

VU les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

VU l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Il est proposé de conclure un contrat de prestation de services avec la société GAIA afin de mettre en conformité la commune avec les exigences du RGPD et de désigner un délégué externalisé à protection des Données (DPO) pour un montant de 1 000 € HT/an.

Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA et autorise le Maire à le signer**
- **Approuve la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-008 ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

VU la consultation en date du 04/09/2025 pour le marché d'entretien des bâtiments communaux

VU les 2 offres reçues des candidats GIMN'S pour 16 036.37 € HT et ABER PROPLETE pour 12 337.24 € HT

VU le rapport d'analyse des offres qui établit le classement suivant : GIMN'S 89/100 - ABER PROPLETE 72/100

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise GIMN'S

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide l'attribution du marché à l'entreprise GIMN'S pour un montant de 16 036.37 € HT soit 19 243.64 € TTC**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-009 BETEG : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux de la Boucle d'eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG), en fin de chantier, il y a lieu de régulariser les plus et moins-values sur le lot n°1 CHAUFFAGE

- Avenant n°2 Lot 1 ROQUET

Objet de l'avenant : Régul fin de chantier

Montant du marché initial	449 045.17 € HT
Montant de l'avenant n°1	1 246.30 € HT
Montant de l'avenant n°2	1 733.01 € HT
Nouveau montant du marché	452 024.48 € HT soit 542 429.38 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide l'avenant ci-dessus avec l'entreprise ROQUET**
- **Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Clarisse LEGRAND, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Fabienne GIBOULEAU, Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Laurette LEMESTRE, Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY,

Secrétaire de séance : Christophe DENAIRE

Délibération n°2025-11-010 Création et fonctionnement de la BETEG de la Commune de CROSSAC Fonds de concours

VU la boucle d'eau tempérée à énergie géothermique permettant d'alimenter les bâtiments publics suivants en chauffage et eau chaude sanitaire : L'école Condorcet, Le pôle enfance l'Escale, La salle de sport, La bibliothèque.

VU l'article L.5214-16 V du CGCT en ce qu'il permet aux Communauté de communes de verser des fonds de concours aux communes membres.

VU les demandes de fonds de concours de la Commune de Crossac pour l'investissement et le fonctionnement de la BETEG

VU le plan de financement d'investissement et les charges prévisionnelles de fonctionnement

CONSIDERANT le caractère innovant du procédé

CONSIDERANT que la BETEG contribue par sa création et son fonctionnement à la transition énergétique du territoire et concourt à la réalisation des objectifs du PCAET.

CONSIDERANT que les investissements de la BETEG sont réalisés et son fonctionnement en phase de démarrage

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

PAR 18 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION :

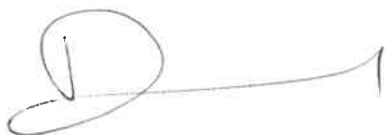
- **Valide l'attribution de fonds de concours par la Communauté de Communes du pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois pour la BETEG :**
- **un fond de concours d'investissement d'un montant de 43 000 €**
 - **un fond de concours annuel de fonctionnement de 2 115 €, à partir de 2026, sur présentation d'un état des frais de fonctionnement.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

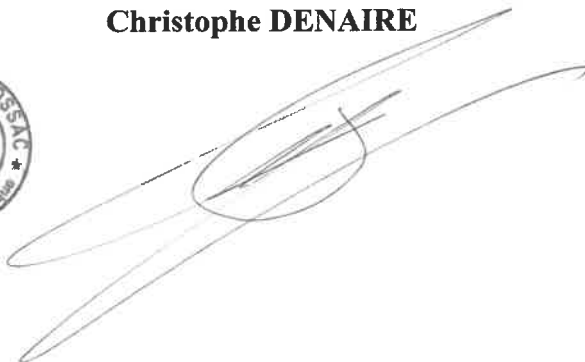
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

Plan de financement INVESTISSEMENT

Dépenses € HT		Recettes € TTC	
Phase étude			
Etude de faisabilité	9 750,00 €	ADEME - Étude faisabilité	8 190,00 €
Test de réponse Thermique	22 303,00 €	ADEME - TRT	18 735,00 €
Mission AMO	6 500,00 €	ADEME - Mission d'AMO	5 460,00 €
Hydrogéologue	530,00 €	ADEME - Investissements	105 520,00 €
AMO WEPO	3 941,00 €	DETR	125 000,00 €
Phase MOE		Fonds vert	174 830,00 €
Détection réseaux enterrés	2 500,00 €	Total subvention	
Mission MOE	88 716,00 €	437 735,00 €	
Lot 1 - Chauffage - BETEG	449 045,00 €	Reste à charge € TTC	
Lot 2 - forage géothermie	149 423,00 €	722 333,14 €	
Lot 3 - VRD	66 300,00 €	FCTVA - estimation	
Extension gymnase	115 627,00 €	162 409,54 €	
Autres		Reste à charge final	
Contrôleur technique (APAE)	2 900,00 €	559 923,60 €	
Coordination SPS (ATAE)	3 154,00 €		
Total dépenses € HT	920 689,00 €		
Imprevus	46 034,45 €		
Total dépenses + Imprevus	966 723,45 €		
TVA 20%	193 344,69 €		
Total dépenses € TTC	1 160 068,14 €		

ESTIMATIF DES DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT - BETEG

1 - Dépenses estimées liées à la consommation d'énergie

(246 MWh/an)

Part Consommation estimée

	Fourniture € HT/an	Taxes € HT/an (26,23 € HT/MWh selon projet loi de finance 2025)	Total Conso € HT/an
Total € HT/an	41 754,47 €	6 452,58 €	48 207,05 €

Part Abonnement estimée

	Acheminement fixe € HT/an	Total Abo € HT/an
Abonnement défini au CCTP-96 kVA	2 209,32 €	2 209,32 €

Total estimé lié à l'énergie consommée

Estimation énergie consommée € HT/an	50 416,37 €
€ TTC/an	60 499,64 €

2 - Dépenses estimées liées à l'entretien et à la garantie totale des équipements de la BETEG

	Total BETEG
Maintenance € HT/an	2 250,00 €
€ TTC/an	2 700,00 €
Garantie € HT/an	2 250,00 €
€ TTC/an	2 700,00 €

3 - Montant total estimatif des dépenses annuelles de fonctionnement

Estimation dépenses de fonctionnement en € TTC/an	65 899,64 €
--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-011 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, notamment son article L. 47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,
Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, décide :

- **D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.**
- **De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.**
- **D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.**
- **De charger le Maire du recouvrement annuel de ces redevances par titre de recettes.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Clarisse LEGRAND, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Fabienne GIBOULEAU, Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Laurette LEMESTRE, Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY,

Secrétaire de séance : Christophe DENAIRE

Délibération n°2025-11-012 CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES HABITANTS D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF

VU le composteur collectif installé par le SMCNA en partenariat avec la Communauté de Communes et des habitants volontaires dans le lotissement de la Fontaine Saint Jean.

VU la mise à disposition à titre gracieux du terrain d'assiette et du broyat par la commune

VU la communication du projet assurée par la Communauté de communes

VU l'engagement du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique de former les utilisateurs et contrôler l'installation par le biais de ces maîtres composteurs.

VU l'engagement des Utilisateurs de s'assurer de la bonne application des consignes et de l'entretien des abords du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide la convention**
- **Autorise la Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes.**
-

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

**Délibération n°2025-11-013
SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE MONTFORT**

Les 44 élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école Montfort participeront à un voyage pédagogique en Auvergne intitulé TERRE DE FEU du 7 au 10 avril 2026.

Une participation de 45 € par enfant est envisagée soit un montant total prévisionnel de 1 980 €.

Cette aide sera versée sur présentation de la liste des élèves ayant participé au voyage et des factures correspondantes.

Le Conseil municipal doit valider le versement de la subvention et le montant attribué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ (1 abstention),

- **Valide l'attribution d'une participation de 45 euros par enfant**
- **Précise que cette aide sera versée sur présentation de la liste des élèves participants et des factures correspondantes.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Fabienne GIBOULEAU, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Clarisse LEGRAND, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Fabienne GIBOULEAU, Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Laurette LEMESTRE, Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY,

Secrétaire de séance : Christophe DENAIRE

Délibération n°2025-11-014 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES AGENTS

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 07/11/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ (1 abstention),

- **Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents ;**

- **De mettre en œuvre de manière transitoire à compter du 1er janvier 2026 une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents par agent et par mois dans le cadre de la labellisation à hauteur de :**
- **15 € pour un contrat individuel**
 - **20 € pour un contrat familial**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et MM. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Sébastien **DOUAUD**, Fabienne **GIBOULEAU**, Mme Nathalie **HINARD**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Clarisse **LEGRAND**, Laurette **LEMESTRE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Eric **VINCE**.

Absents excusés : Aurélia **DI BLASI**, ayant donné pouvoir à Clarisse **LEGRAND**, Christian **GUIHARD**, ayant donné pouvoir à Fabienne **GIBOULEAU**, Chantal **HALGAND**, ayant donné pouvoir à Laurette **LEMESTRE**, Sylvain **JOALLAND**, ayant donné pouvoir à Olivier **DEMARTY**,

Secrétaire de séance : Christophe **DENAIRE**

Délibération n°2025-11-015 CESSION DU TRACTEUR JOHN DEERE 1640

VU le tracteur John Deere 1640 acquis en 2005 pour les services techniques
CONSIDERANT que ce matériel n'est plus utilisé depuis plusieurs années par les services techniques et que les frais de remise en service sont importants
CONSIDERANT la proposition d'acquisition de l'engin en l'état par M. Chatry Patrick, demeurant 18 Cunta au prix de 3 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ

- **Valide la cession du tracteur John Deere 1640 à M. Chatry au prix de 3 500 €.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Christophe DENAIRE**



Affiché le 18/11/2025